

SC AVODROIT

Société civile d'avocats

Pétre Marianne - Mommerency Julie*° - Blin Géraldine

*Médiatrice familiale agréée

NOTE D'INFORMATION SUR LA COMPTABILISATION ET LE PAIEMENT DES HONORAIRES ET DES FRAIS

1. Prestations – entre 80,00 € et 120,00 €/heure

Consultations, étude du dossier, recherches, préparation de plaidoiries, rédaction d'actes de procédure, rédaction de conclusions, rédaction de courriers, audiences, téléphone, ...

Coefficient de majoration en fonction de la difficulté extrême ou de l'urgence : + 50%.

2. Frais spécifiques

Ouverture du dossier	50,00 €
Dactylographie	10,00 €/p
Déplacement	0,50 €/km
Photocopies	0,50 €/p
Timbres, Fax, Mail et Recommandés	Tarif postal

3. Frais non spécifiques - 15% des honoraires

Ces frais visent les autres frais que ceux tarifés spécifiquement et couvrent, par exemple : les frais de secrétariat, les fournitures de bureau, les frais d'énergie, ...

4. Frais de procédure

Sur base des frais de greffe ou des factures d'un huissier de justice.

5. Provision à l'ouverture du dossier - 500,00 €

Ensuite, envoi de factures intermédiaires à payer dans les 15 jours.

A défaut de paiement plus aucune prestation ne sera accomplie dans le dossier.

6. Séance de médiation familiale (1h30) – 120,00 €

Pour accord,

Nom : Prénom :

Date : Signature :

J'ai été informé des possibilités d'intervention de l'avocat dans le cadre du pro deo.

La signature de cette note d'information implique que le client, s'il est dans les conditions du pro deo, renonce à celui-ci et marque son accord sur le paiement des honoraires et frais de l'avocat tel que précisé ci-dessus.

La signature de cette note d'information implique également que le client marque son accord sur les adaptations qui seraient apportées à ce tarif par la SC AVODROIT.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le tarif susmentionné est augmenté de la TVA au taux de 21 %.

Tout rappel de paiement de facture sera facturé 15,00 € + TVA.

En cas de litige concernant les honoraires et frais dus par le client la Justice de Paix de La Louvière ou le Tribunal de 1^{ère} instance du Hainaut – Division de Mons sont seuls compétents.

Assurance professionnelle : SA Ethias – Rue des Croisiers 24 – 4000 Liège

Pour accord,

Nom : *Prénom :*

Date : *Signature :*